

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE COOPERATION CULTURELLE
OPP-B-EL CAMINO

Extrait du registre des délibérations
Conseil d'Administration
Séance du 04 novembre 2024 – 15h30

Date de la convocation : 24/10/24

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Étaient présents : M. François BAYROU, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Jean LACOSTE, Mme Isabelle LAHORE, Mme Valérie LAYOUS, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Josy POUEYTO, Mme Valérie REVEL

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER donne pouvoir à Mme Josy POUEYTO, M. Serge MOUSUTEGUY donne pouvoir à Mme Valérie LAYOUS

Étai(en)t excusé(es) :

M. Michel BERNOS, Mme Anne-Sophie BRANDALISE, M. Robert CHEVALERE, Mme Monique SEMAVOINE, M. Frédéric TESSON

Secrétaire de séance :

M. Kenny BERTONAZZI

N°4 – MARCHÉ DE TRANSPORT DES ENFANTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EL CAMINO POUR LA PERIODE 2024-2027

Rapporteur : M. François BAYROU

L'un des fondements du projet El Camino repose sur le principe du ramassage des enfants dans les différentes écoles concernées pour les acheminer vers le lieu dédié El Camino, puis les ramener à l'issue des ateliers.

Pour ce faire, un marché public a été conclu avec la société Caralliance pour la période 2021-2024. Une consultation s'est avérée nécessaire pour procéder au renouvellement de la prestation pour la période 2024-2027.

La prestation consiste pour le fournisseur à définir les différents circuits, à mettre à disposition les chauffeurs nécessaires et à maintenir les bus qui lui sont confiés par l'établissement pour la durée du marché fixée à 3 ans.

Le Directeur ayant délégation pour signer les contrats inférieurs à 40 000 € HT, le conseil d'administration doit l'autoriser à signer des contrats d'un montant supérieur.

Après présentation du rapport d'analyse annexé à la présente délibération

- D'autoriser le Directeur Général à signer le marché de transport des enfants dans le cadre du dispositif El Camino confié – pour la période 2024-2027 – à la société CARALLIANCE (Route de Mirepeix 64 800 MIREPEIX)

Conclusions adoptées

suivent les signatures

Pour extrait conforme,

Le Président

François BAYROU

